



CDE Haute-Savoie

Fédération Française d'Équitation

TROPHEE CSO DE HAUTE-SAVOIE 2012

charte de l'Organisateur

La commission CSO du Comité Départemental de Haute-Savoie a décidé de mettre en place pour 2012 une charte de l'organisateur d'épreuves Trophée afin de garantir la qualité de celles-ci.

Cette charte s'articule autour des points suivants, que l'organisateur sera tenu de respecter.

- Tous les concours qualificatifs pour le Trophée Départemental CSO 2012 seront fixés avant le début de la saison et il sera établi un calendrier de réservation de ces concours qualificatifs disponible sur le site du CDE : www.equitation74.com
- Un établissement équestre ne peut organiser que deux journées qualificatives (une pendant la période de juillet à décembre, la deuxième de janvier à juin).
- Chaque organisateur de concours qualificatif pour le Trophée Départemental s'engage à organiser au moins une fois dans la saison un concours Club Hunter. Toutefois une dérogation sera accordée aux organisateurs s'ils ne disposent pas de possibilité pour organiser ce type d'épreuves (ex : structures qui sont limités à une seule organisation par an).
- Chaque organisateur de concours qualificatif pour le Trophée Départemental s'engage à verser sous forme de don, une somme de 250€ au CDE 74 d'ici le 28 février 2012 ; qui servira à l'organisation de la finale annuelle ; au-delà de cette date les organisateurs n'ayant pas versé leur participation pécuniaire au CDE, se verront retirer leur label qualificatif.
- Pour des raisons de force majeure, si un concours prévu dans le calendrier des qualificatives Trophée 2012 est annulé, il pourra être remplacé par un autre concours club qualificatif Trophée à la même date. Les organisateurs intéressés devront se faire connaître au près de la Commission CSO du CDE qui sera libre du choix de l'attribution de ce concours.
- Les organisateurs devront proposer un programme type qui est le suivant :
 - **Poney 5** (épreuve courue obligatoirement au barème A sans chrono, sans barrage)
 - **Club 3** (épreuve courue au Barème A chrono)
 - **Poney 4** (épreuve courue au Barème A chrono)
 - **Poney 3** (épreuve courue au Barème A chrono)
 - **Club 2** (épreuve Barème A temps différé)
 - **Poney 2** (épreuve Barème A temps différé)
 - **Club 1** (épreuve Barème A temps différé, « Grand Prix »)

Le Comité Départemental exige que les pistes soient construites par un chef de piste officiel agréé (pour la Haute-Savoie : Manu Eichner, Aurel Maisonneuve, Philippe Maury).

- Il est souhaité que chaque journée soit limitée à 270 concurrents, toutes épreuves confondues, incluant les cavaliers du club organisateur. Par conséquent, il est recommandé que les épreuves du concours soient limitées afin de respecter la limitation globale de la journée. Néanmoins, la limitation des engagements sur la journée est libre. Charge aux organisateurs de afin de faciliter le limiter le nombre de concurrents bon déroulement du concours.

Le Comité Départemental d'Équitation de Haute-Savoie, a force réglementaire et se réserve le droit de toutes actions en cas de non respect de cette charte.